



Le Principal
aux
Représentants légaux des
élèves

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves

ACADEMIE DE
LA REUNION

Mesdames, Messieurs,

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration représentent, comme tous les ans, à la même époque, un moment de démocratie.

Ces élections ont lieu cette année uniquement par correspondance dès l'obtention du matériel de vote jusqu'au **04/10/2024 à 11h30**. Les votes par correspondance sont à déposer dans une urne mis à votre disposition au collège.

Chaque représentant légal vote une fois quel que soit le nombre d'enfants inscrits au collège. (Un élève inscrit avec 2 représentants légaux père et mère par exemple dépose 2 votes).

Le vote par correspondance est à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

Chaque parent d'élève insère le bulletin de vote sans surcharge ni rature dans l'enveloppe bleue, il place ensuite l'enveloppe bleue dans la petite enveloppe marron qu'il renseigne comme demandé. Puis il insère l'enveloppe renseignée dans la dernière enveloppe marron (la plus grande) qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale soit par l'intermédiaire de l'élève.

Le vote par correspondance est un geste simple qui prend peu de temps, il permet à vos représentants d'avoir une légitimité et de participer à la vie démocratique de l'établissement

Le Principal
M Pressé Raynald

CLG du 12^{ème} KM
94 G. Pompidou
97430 LE TAMPON
Tél : 02 62 34 57 80

PIAL SU04

ce.9741581A@ac-reunion.fr

Affaire suivie par :
M Pressé Raynald
Principal